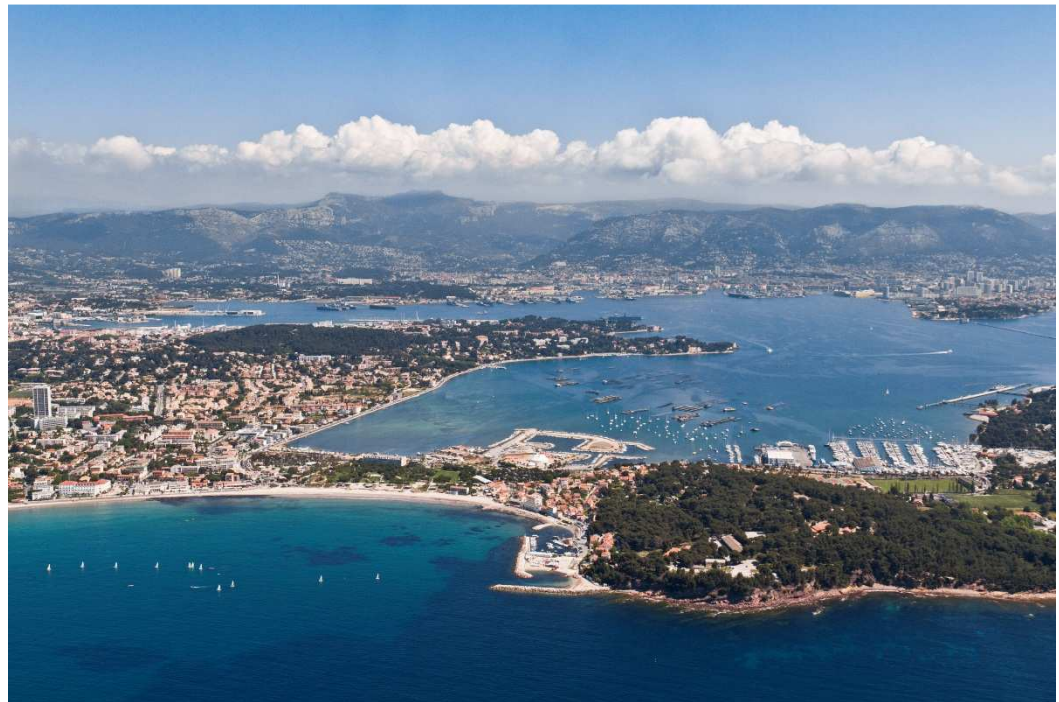




Rade de Toulon et son bassin versant

## **Signature du Contrat de baie n°2 (2013-2018) Vendredi 11 octobre 2013 à 10h30**



© Olivier Pastor - TPM



Contact presse : Marie Minair 04 94 93 83 89 / 06 22 71 17 13 / [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org) / Twitter : @Marie\_presseTPM

Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères-les-Palmiers, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var

## Sommaire du dossier de presse

### Présentation

**Le Contrat de baie de la rade de Toulon et son bassin versant (2013-2018)** p. 3

Le territoire du Contrat de baie n°2

**Un nouveau Contrat de baie pour la rade de Toulon** p. 4

Les étapes

Les chiffres clés

**Le fonctionnement** p. 5

**Les signataires du Contrat** p. 6

**Enjeux et objectifs du Contrat de baie n°2** p. 7 -12

#### **AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX**

Poursuivre la réduction de la pollution domestique

Réduire la pollution chimique

Contribuer à la préservation de la qualité des ressources souterraines

Connaitre les rejets d'autres substances polluantes

#### **GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN DES USAGES**

Gestion de la ressource en eau

Maintien des activités aquacoles

Maintien et développement des usages de loisir dans un cadre environnemental « soutenable »

#### **AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES**

Supprimer les macrodéchets et épaves dans les cours d'eau, zones humides et milieux marins

Restaurer les fonctionnalités des milieux et mesurer les efforts obtenus

#### **MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Poursuivre et améliorer l'animation et le pilotage du Contrat de baie

Favoriser les actions de communication

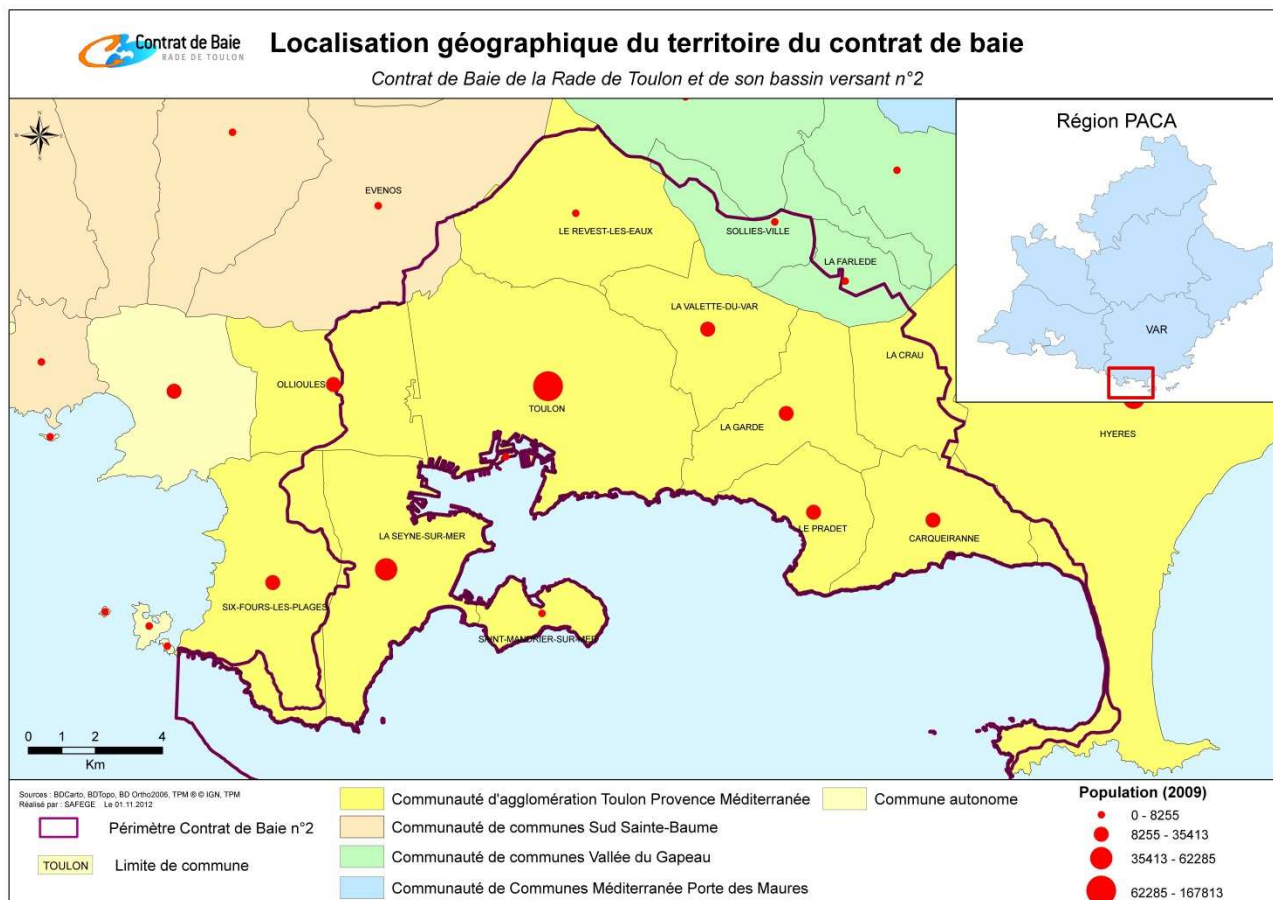
**Bilan du Contrat de baie n°1 (2002-2009)** p. 13



## Présentation

### Le Contrat de baie de la rade de Toulon et son bassin versant [2013-2018]

#### Le territoire du Contrat de baie n°2



- Un territoire élargi de 15 km<sup>2</sup> par rapport au 1<sup>er</sup> Contrat de baie (il englobe désormais le golfe de Giens)
- 15 communes pour près de 430 000 habitants : de Six-Fours-les-Plages (pointe du Gaou) à Hyères (pointe de l'Escampobariou)
- 195 km<sup>2</sup> de superficie pour le bassin versant
- 205 km<sup>2</sup> de zone marine
- 820 ha de Zones d'Activités Économiques
- 1675 ha de zones agricoles
- 1520 ha de zones militaires
- 9000 ha de zones urbanisées
- 20 ports et environ 5000 anneaux
- 135 km de cours d'eau (l'Eygoutier : 14,8 km, Le Las : 6,5 km)
- 39 plages référencées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)



## Un nouveau Contrat de baie pour la rade de Toulon

Le Contrat de baie de la rade de Toulon est une démarche globale de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques engageant l'ensemble des acteurs de la rade sur un programme d'actions de 5 ans.

La finalité d'un contrat de baie est, à partir d'**objectifs de restauration, préservation, d'entretien et de mise en valeur de l'écosystème littoral**, de programmer et de réaliser les études et travaux. Cette démarche a nécessité l'organisation d'une large concertation locale associant l'ensemble des partenaires au sein du comité de baie, animé par Toulon Provence Méditerranée.

Le premier **Contrat de baie [2002-2009]** s'est essentiellement consacré à la thématique de **l'assainissement et la réduction des flux de pollutions** (plus de 60% des projets liés à l'assainissement). Les actions concernant le suivi de la qualité de l'environnement, notamment la cartographie chimique des sédiments et l'analyse de la qualité des écosystèmes marins, ont également été très importantes pour diagnostiquer l'état de l'environnement et engager une évaluation des efforts réalisés au sein d'un tableau de bord de suivi environnemental (TBSE).

Le bilan affiche 114 actions réalisées soit 72% au total. Certaines actions qui n'ont pas abouti sont reconduites dans le Contrat de baie n°2.

Le **Contrat de baie n°2 [2013-2018]**, sur la base du bilan du premier contrat, des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) 2009 et du Programme d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), poursuivra les efforts de restauration de la qualité des eaux autour des **4 enjeux suivants** :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques
- Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire

### Les étapes

- **1<sup>er</sup> juillet 2010** : le comité de baie de la rade de Toulon acte le fait de lancer un second contrat de baie
- **Le 25 novembre 2011** : agrément provisoire du contrat de baie
- **Le 29 juin 2012** : arrêté préfectoral de nouvelle composition du comité de baie (l'instance de concertation qui rassemble tous les acteurs de la rade et qui valide le contrat et assurera son suivi)
- **24 juin 2013** : agrément définitif du Comité de bassin Rhône Méditerranée
- **11 octobre 2013** : signature du Contrat de baie n°2

### Les chiffres clés

- 81 actions principales et un total de 240 « fiches actions »
- 41 maîtres d'ouvrages
- Un montant estimatif global de 92 513 355 euros HT



## Le Fonctionnement

Piloté par le Comité de baie, le Contrat de baie est présidé par Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier-sur-Mer et vice-président de TPM en charge de l'Environnement. Le Contrat de baie s'appuie sur une large concertation associant l'ensemble des acteurs de la rade et de son bassin versant.

**La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée**, forte de l'expérience du premier Contrat, joue le rôle de « structure porteuse ». Elle assure **l'animation des instances du Contrat**.

**Le Comité de baie**, est composé d'une cinquantaine de membres.

Réunie une fois par an (au minimum), cette instance de concertation a pour missions de :

- veiller à l'application des orientations du Contrat de baie sur le terrain et suivre la mise en œuvre du programme d'actions (études, travaux et communication)
- apporter son avis sur les choix et orientations du Contrat de baie
- valider les études complémentaires
- valider le bilan de l'année écoulée et la programmation de l'année à venir

Le comité de baie assure l'équilibre de la concertation entre les élus des collectivités territoriales, les représentants de l'État, des usagers et du tissu associatif.

**Les 41 maîtres d'ouvrages** : ils s'engagent à réaliser dans les 5 ans l'ensemble des actions qu'ils ont inscrites au contrat. La réussite du Contrat de baie et l'atteinte des objectifs repose grandement sur le respect de leurs engagements.

**Les commissions ou groupes de travail** : parallèlement à leur rôle de conseil, elles ont pour mission d'accompagner la réalisation opérationnelle des actions.

**Le conseil scientifique**, composé de personnalités compétentes dans les différentes disciplines concernées par le Contrat de baie, peut être consulté par le comité de baie. Il assure trois rôles:

- conseil par le biais de recommandations scientifiques
- expertise des actions
- information

**Le comité technique et financier** : constitué de techniciens représentant les principaux partenaires techniques et financiers du Contrat de baie, ce comité a pour missions :

- d'apporter un soutien technique à l'opérateur du Contrat de baie sous forme d'avis ou de cahier des charges
- de préparer et faciliter la programmation financière.

**Les principaux partenaires** sont :

- L'État
- L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée – Corse
- La Région PACA
- Le Conseil général du Var



## Les signataires du Contrat

- **L'ETAT**, représenté par le Préfet du Var et le Préfet maritime de la Méditerranée
- **L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE** représentée par son Directeur,
- **LA REGION PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR**, représentée par son Président,
- **LE DEPARTEMENT DU VAR**, représenté par son Président,
- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**, représentée par son Président
- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE L'EYGOUTIER**, représenté par sa Présidente
- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**, représenté par son Président,
- **LA COMMUNE d'EVENOS**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE LA GARDE**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE D'OLLIOULES**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DU REVEST LES EAUX**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE SAINT MANDRIER SUR MER**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE TOULON**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE SOLLIES VILLE**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE HYERES**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE LA FARLEDE**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE LA CRAU**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE**, représentée par son Maire
- **LA COMMUNE DU PRADET**, représentée par son Maire
- **L'EPIC DU PORT DES OURSINIERES**, représenté par son Président
- **LE SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE**, représenté par son Président
- **L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)**, représenté par son directeur
- **L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE**, représenté par son Directeur
- **L'UNIVERSITE DU SUD TOULON VAR**, représentée par son Président
- **LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR**, représentée par son Président
- **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR**, représentée par son Président
- **LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAR**, représentée par son Président
- **LE COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DU VAR**, représenté par son Président
- **L'ASSOCIATION TOULON VAR TECHNOLOGIE**, représentée par son Président
- **LE SYNDICAT DES AQUACULTEURS**, représenté par son Président
- **LE SYNDICAT DES MYTILICULTEURS DE TAMARIS**, représenté par sa Présidente
- **LA FÉDÉRATION MART**, représentée par son Président
- **L'ASSOCIATION CONFEDERATION ENVIRONNEMENT MÉDITERRANÉE**, représentée par sa Présidente
- **L'ASSOCIATION NATUROSCOPE**, représentée par son Président
- **LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PACA**, représentée par sa directrice régionale
- **L'ASSOCIATION KROCBOAT**, représentée par son Président
- **L'ASSOCIATION OBJECTIF JEUNES**, représentée par sa Présidente
- **L'ASSOCIATION FILIERE CHEVAL PACA**, représentée par son Président
- **L'ASSOCIATION AREVPAM**, représenté par son Président
- **LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE ET DE LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**, représentée par son Président
- **L'INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE PAUL RICARD**, représenté par sa Présidente
- **L'ENTREPRISE ENVISAN**, représenté par son Directeur



## Enjeux et objectifs du Contrat de baie n°2

Sur la base du programme de mesure du SDAGE 2010-2015, des éléments du bilan du premier contrat, et de la formulation des enjeux par les acteurs du territoire en ateliers thématiques ou lors des entretiens, une **analyse pression/impact sur les milieux** a été conduite. Elle a permis de distinguer en particulier les thématiques ou les sujets sur lesquels des actions devaient être menées en priorité, ou sur lesquels des connaissances supplémentaires étaient indispensables. Les **objectifs** ont ainsi été débattus et partagés.

Ces éléments ont été synthétisés pour formuler **4 enjeux et 10 objectifs** :

### Amélioration de la qualité des eaux

- Réduire les pollutions microbiologiques
- Réduire les pollutions chimiques (métaux-hydrocarbures-organiques)
- Réduire les pollutions pesticides – nutriments
- Connaître les rejets de substances médicamenteuses

### Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages

- Gérer durablement la ressource en eau potable
- Réduire les impacts des usages liés aux milieux aquatiques terrestres, littoraux et marins

### Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques

- Supprimer les macrodéchets et épaves des milieux aquatiques terrestres, littoraux et marins
- Restaurer, préserver et entretenir le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques terrestres littoraux et marins

### Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire

- Animer, suivre et évaluer le Contrat de baie
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population



## L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

### Les principaux objectifs et les actions « phares »

**Poursuivre la réduction de la pollution domestique** pour le maintien des usages et activités de la rade. Cet objectif a été en grande partie atteint dans le cadre du premier Contrat mais les efforts doivent être maintenus.

#### - La qualité des eaux de baignade :

Poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la Directive de 2006 pour la mise en place et l'appropriation des profils de vulnérabilité des plages par les communes.

Mettre en place un observatoire pour capitaliser les données du suivi réglementaire et d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Accompagner les communes vers la certification « démarche qualité eaux de baignade »

#### - L'assainissement

Poursuivre les efforts de sécurisation des réseaux d'assainissement.

Réhabiliter les réseaux d'assainissements non collectifs.

**Réduire la pollution chimique.** Amorcé dans le 1<sup>er</sup> Contrat par la mise en place d'une stratégie, **cet objectif constitue le véritable défi du futur contrat.** Il conditionne en effet la réussite de la reconquête du bon état écologique dans les différents compartiments et écosystèmes de la rade.

#### - Bassin versant – Rejets d'entreprises

La poursuite de la mise en place des autorisations de rejet dans les réseaux d'assainissement (opération PRO'Baie) permet d'acquérir de la connaissance sur une partie des sources de contamination chimique. Les audits réalisés permettent d'identifier également les rejets au pluvial et ainsi d'engager, avec l'implication des communes, des démarches de mise en conformité des entreprises.

#### - Bassin versant – Étude des flux

L'action phare de ce contrat sera l'étude des flux contaminants. Multi-partenaire, globale à l'échelle du bassin versant, cette étude va permettre de faire le lien entre les sources polluantes chimiques et le milieu contaminé et permettra d'optimiser les stratégies d'action. La synthèse des données permettra d'identifier les besoins en terme d'équipements de dépollution et d'intégrer ces conclusions dans le cadre de la réalisation du volet qualitatif des schémas directeurs d'assainissement pluvial communaux.

#### - Littoral et milieu marin – Les sédiments contaminés

L'étude multi-partenaire CARTOCHIM réalisée dans le cadre du premier Contrat a confirmé la présence d'une contamination chimique des sédiments de la rade due principalement au sabordage de la flotte en 1942. Bien que la qualité des eaux de baignade ne soit pas impactée il est important de préserver les activités aquacoles et la mytiliculture qui représentent notre patrimoine. La synthèse des données collectées doit être finalisée et un protocole de protection pour la non diffusion des contaminants lors des opérations à risques doit être produit. Les besoins en dragage des ports de la rade et le contexte de contamination ont permis de développer les projets SEDIPLATEFORME et SEDIMED qui étudient et mettent en œuvre des procédés novateurs de dépollution et de valorisation de ces sédiments

#### - Littoral et milieu marin – Les ports

Les autorités portuaires du Contrat de baie se sont engagées à initier/poursuivre la démarche « Ports Propres » et à obtenir la certification « Gestion Environnementale Portuaire ».





**Contribuer à la préservation de la qualité des ressources souterraines** exploitées pour l'eau potable ou présentant un enjeu pour l'avenir. Il s'agit essentiellement de définir et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de l'usage des phytosanitaires sur le territoire.

- **Une meilleure connaissance des masses d'eau souterraine**
- **L'agriculture** : accompagner les agriculteurs vers des démarches respectueuses de l'environnement.
- **Les phytosanitaires « non agricoles »**

Une opération collective d'audit des collectivités et de formation Certiphyto pour leurs agents sera mise en place. Ceci permettra de réduire les coûts tout en homogénéisant l'action à l'échelle du bassin versant. Les audits permettront à chaque commune de disposer d'une meilleure visibilité sur les objectifs à atteindre dans les 5 ans du contrat.

Cette démarche exemplaire des communes dans la gestion de leurs espaces verts légitimera des actions de communication vers les particuliers pour toucher, in fine, les activités de jardinage (volet communication du Contrat de baie)

**Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments...).** Le comité de baie a souhaité initier dans ce nouveau contrat une première démarche d'acquisition de données sur les substances polluantes autres que microbiologiques, chimique, phytosanitaire. Il s'agit notamment de s'intéresser aux **médicaments**. Il existe sur le territoire un certain nombre d'hôpitaux, de structures médicalisées pour les personnes âgées auxquels s'ajoute la consommation de médicaments, à domicile, par les particuliers.

L'opération PRO'Baie s'intéressera donc également aux rejets de ces entreprises et il sera prévu, dans le cadre des suivis qualité engagés sur le territoire (suivi des rejets des stations d'épuration, étude des flux ...), d'ajouter, à la liste des contaminants suivis, à minima une substance indicatrice de ce type de contamination.



## GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN DES USAGES

### Les principaux objectifs et les actions « phares »

Le Contrat de baie de la rade de Toulon 2013-2018 a pour ambition de proposer une gestion cohérente des principaux usages liés à l'eau (eau potable, activité récréative ou touristique...) pour préserver le potentiel socioéconomique du territoire et réduire les impacts sur les milieux naturels et la qualité des eaux.

#### Gestion de la ressource en eau

Le schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau du Var n'a pas identifié le territoire du Contrat de baie comme prioritaire sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Toutefois les efforts menés par certaines communes pour le maintien et le développement des ressources locales reste un objectif à soutenir.

##### - La ressource locale en eau

L'affichage dans ce nouveau contrat d'actions de protection, de maintien ou d'investigation pour identifier de nouvelles ressources en eau potable permettra de sensibiliser les communes à ces démarches et leur permettra d'accéder à des retours d'expériences.

**Le maintien des activités aquacoles** doit être considéré comme une priorité car elles font partie du patrimoine économique et culturel de la rade.

##### - L'aquaculture

Les actions menées dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon n°1 ont permis de réduire la pollution microbiologique et donc de maintenir l'activité conchylicole dans la baie du Lazaret. Toutefois cet espace restreint est partagé entre de nombreuses activités (transport maritime, ports, activités militaires). Les aquaculteurs conscients des limites du milieu souhaitent privilégier la qualité des produits à la quantité. Il s'agira donc dans le Contrat de baie n°2 de proposer d'ajouter un volet qualitatif au schéma des structures des exploitations de cultures marines.

#### Maintien et développement des usages de loisir dans un cadre environnemental « soutenable »

##### - Les mouillages et balisages en mer

La cartographie des biocénoses réalisée en 2009 dans le cadre du premier Contrat a permis d'obtenir une photographie précise de l'état de l'herbier. Ce patrimoine naturel exceptionnel doit être préservé. Il s'agira donc d'utiliser ces données pour les croiser avec le balisage réglementaire des plages et les zones de mouillage existantes ou en devenir (« volet mer » du SCoT).

La synthèse de ces informations permettra d'identifier les besoins en systèmes d'ancrages écologiques pour que les maîtres d'ouvrages concernés puissent agir en conséquence.



## AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

### Les principaux objectifs et les actions « phares »

L'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques terrestres littoraux et marins nécessite d'engager des actions d'entretien (ramassage des macrodéchets, épaves) d'aborder les questions de renaturation (lutte contre l'artificialisation des cours d'eau, récifs artificiels,...) et d'encourager les bonnes pratiques pour la préservation des écosystèmes (maintien des banquettes de Posidonies,...)

#### Supprimer les macrodéchets et épaves dans les cours d'eau, zones humides et milieux marins

##### - Les macrodéchets

Nombreux sont les maîtres d'ouvrages du territoire à agir pour le ramassage des macrodéchets. Toutefois, chacun d'entre eux agit isolément. Il s'agira dans le cadre de ce Contrat de recenser les pratiques, les moyens disponibles, d'évaluer les besoins et de proposer dans le cadre de groupes de travail thématiques (rivières et zones humides, littoral, mer) de mettre en place une stratégie d'intervention coordonnée avec une mutualisation des moyens. Dans un premier temps, il pourra s'agir d'une action ponctuelle menée chaque année et en fonction des besoins cela pourrait aboutir à un véritable plan de gestion à l'échelle du bassin versant.

#### Restaurer les fonctionnalités des milieux et mesurer les effets obtenus

##### - Les cours d'eau

Dans le cadre du Contrat, les maîtres d'ouvrages compétents se sont engagés à réaliser des études d'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau et très petits cours d'eau. Cette étape est un prérequis nécessaire car le manque de données ne permet pas aujourd'hui de définir de programme d'actions pour la restauration de ces milieux. Les possibilités d'intervention seront réétudiées lors du bilan à mi-parcours sur la base des résultats obtenus.

##### - Le littoral et le milieu marin

Le maintien des banquettes de posidonies sur les plages est difficilement accepté par les estivants alors qu'il s'agit d'un bon indicateur de la qualité de l'écosystème marin, d'une protection contre l'érosion des plages et d'une composante importante de l'écosystème littoral. Le maintien de ces banquettes et l'acceptation par les touristes est un enjeu du contrat.

Le projet de récif artificiel au droit de la station d'épuration AmphitriA permettra d'évaluer les possibilités d'amélioration d'un écosystème perturbé et toujours sous l'influence du rejet d'une station d'épuration.



## MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Comprendre et suivre l'évolution positive du territoire
- L'animation du Contrat de baie constitue le liant indispensable à sa bonne réalisation, et permet en particulier de suivre pas à pas l'évolution de la qualité des milieux au travers du tableau de bord de suivi environnemental.
- En outre, il favorise les démarches environnementales en lien avec les objectifs du Contrat.

### Poursuivre et améliorer l'animation et le pilotage du Contrat de baie

#### - Renforcer l'animation

Pour y parvenir le Contrat de baie n°2 de la rade de Toulon doit s'appuyer sur la culture du Contrat de baie qui a pu être mise en place depuis 2002. Toutefois il est nécessaire de renouveler les outils. C'est déjà le cas avec le site Internet mais cela continuera avec des supports de communication qui seront mis à la disposition des communes pour sensibiliser leurs habitants aux problématiques du contrat. Des partenaires associatifs et universitaires souhaitent également renforcer et automatiser les échanges avec le Contrat et ses partenaires. Des efforts d'évaluation de l'impact des actions de communication sont également prévus

### Favoriser les actions de communication et de sensibilisation ciblées, véritablement en phase avec les objectifs du Contrat

#### - Les scolaires et le grand public

Le nombre d'interventions de sensibilisation sur les thématiques du Contrat de baie en milieu scolaire a été limité à trois opérations ; une par niveau scolaire (primaire, collège et lycée)  
Les actions de sensibilisation du grand public ont été choisies en fonction de leur pertinence vis-à-vis des objectifs du Contrat. L'opération « Pradet côté jardin » est par exemple un outil indispensable pour sensibiliser les particuliers à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

#### - Les élus et professionnels

Plusieurs des actions de formation et communication inscrites dans ce volet seront spécifiquement mises en place pour répondre à des besoins identifiés lors de la phase de concertation. La charte « Entretien durable des cours d'eau » proposée par la Chambre des Métiers du Var, par exemple, permettra de développer une compétence locale au niveau des entreprises en charge du nettoyage des rivières pour que ces actions d'entretien soient menées dans le respect du fonctionnement de l'écosystème.

#### - Le site Internet

<http://contratdebaie.org>



## Bilan du Contrat de baie n°1 (2002-2009)

TPM a animé un premier Contrat de Baie de la rade de Toulon et son bassin versant de 2002 à 2009, autour de deux grands axes :

- **Restaurer la qualité des milieux aquatiques** et plus particulièrement la réduction des pollutions bactériologiques pour la baignade et les cultures marines, ainsi que la lutte contre les pollutions toxiques.
- **Valoriser le patrimoine et l'économie de la rade.** Les objectifs corollaires liés à l'harmonisation des usages sont intégrés grâce aux thèmes fédérateurs de la qualité des eaux et du développement durable.

Les objectifs étaient les suivants :

- réduire les flux de pollution : 63% du budget et 50 % des projets
- restaurer les milieux aquatiques : 34% du budget et 30 % des projets
- communiquer : animation, actions pédagogiques et actions de communication grand public : 3% du budget et 20 % des projets

### Rappel des chiffres clés du Contrat de baie n°1

- Signature le 2 septembre 2002
- 160 projets (157 projets dans la programmation initiale et 3 projets ajoutés ensuite lors des comités de baie)
- 102,7 millions d'euros
- 30 maîtres d'ouvrage
- 5 années d'actions de 2002 à 2007, et deux années de finalisation (2008 et 2009)

### Bilan à la fin du Contrat

Avec 114 actions, le taux de réalisation des actions à la fin de l'année 2009 est de 72% (car des actions étaient toujours en cours)

7 % d'actions ont été annulées car plus pertinentes

7% des actions prévues dans le Contrat de baie n°1 seront reprises dans le Contrat de baie n°2

**Le Contrat de baie n°1 (2002-2009)** s'est ainsi essentiellement consacré à la thématique de **l'assainissement et la réduction des flux de pollutions** (plus de 60% des projets liés à l'assainissement). Les dernières actions concernent l'évaluation de la qualité de l'environnement, notamment la cartographie chimiques des sédiments et l'analyse de la qualité des écosystèmes marins.

